



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

Portrait des prestations Pressions actuelles et futures

*Les réformes du Régime de pensions du Canada dix ans après :
Leçons et perspectives*

**C.D. Howe Institute Policy Conference
Toronto, le 10 décembre 2007**



BSIF
OSFI

Canada

Aperçu de l'exposé

- Capitalisation du RPC
- Prestations du RPC
- Conciliation des rapports actuariels
- Taux de remplacement du revenu

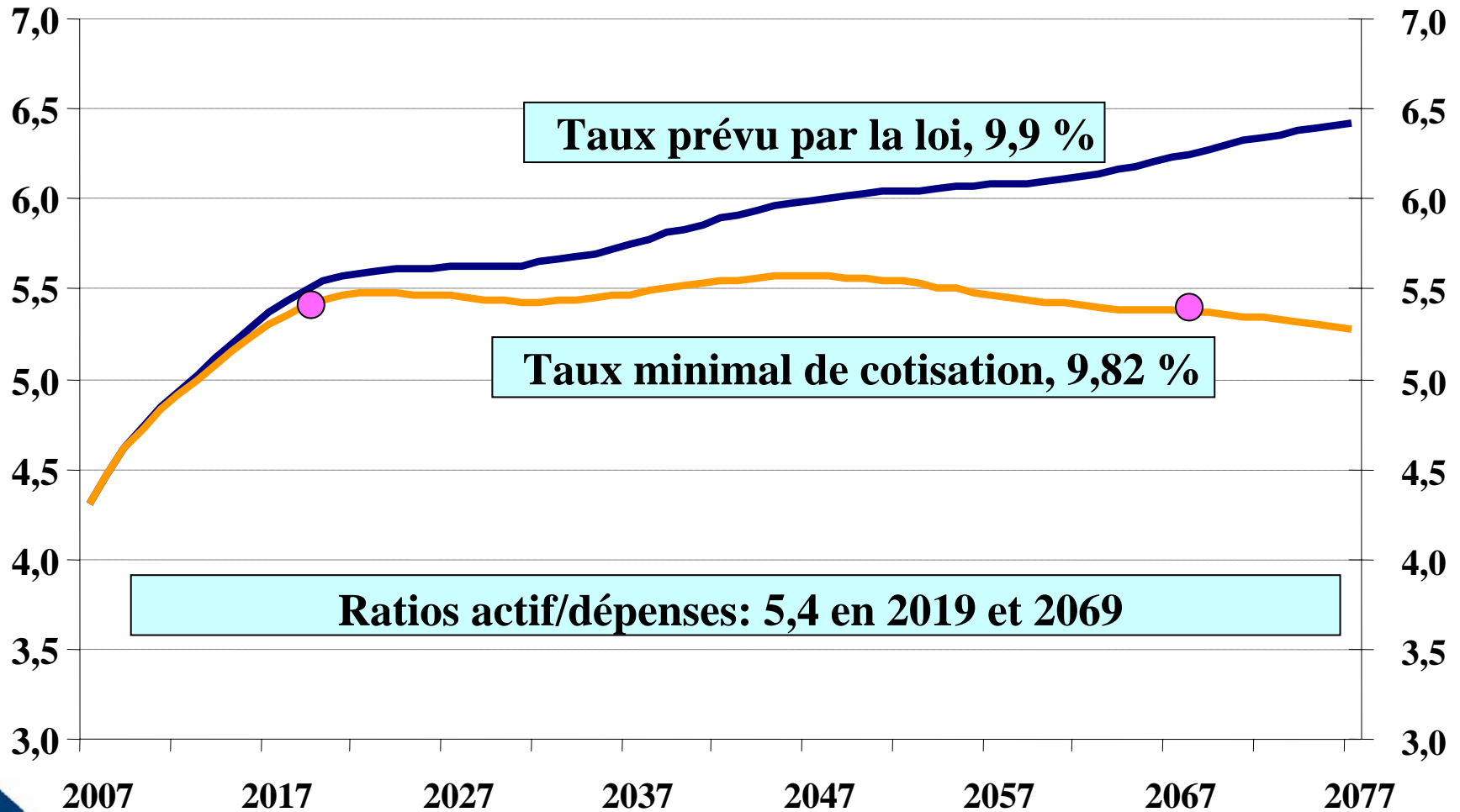


Capitalisation du RPC

- *Capitalisation de régime permanent* : remplace le mode initial de financement par répartition afin de constituer une réserve d'actif équivalent au fil du temps à environ cinq ans et demi de dépenses de prestations ou à environ 25 % du passif du Régime.
- *Capitalisation intégrale supplémentaire* : exige la capitalisation intégrale des modifications relatives au RPC qui ont pour effet d'accroître ou d'ajouter des nouvelles prestations (p. ex., capitaliser intégralement l'admissibilité accrue aux prestations d'invalidité pour les cotisants de longue date).



Évolution du ratio actif/dépenses



Stratégie d'investissement du RPC

- Assumer un risque et obtenir une prime de risque sur les actions afin de générer un revenu de placement qui permettra de verser les prestations et de stabiliser le taux de cotisation
- Dans l'examen par les pairs du 21^e rapport actuariel sur le RPC, une PRA de 3,3 % était recommandée par rapport à l'hypothèse de 2 % du BAC
- La prime de risque ultime pour le 23^e rapport actuariel sur le RPC est fixée à 2,3 %
- Il faut faire preuve de prudence pour établir la PRA sur une période de 75 ans
 - Le fait de surestimer la PRA diminuerait le taux de cotisation minimal et des pressions seraient exercées pour bonifier les prestations ou abaisser le taux de cotisation ou les deux.
 - Si la PRA n'est pas réalisée, cela pourrait générer des hausses futures du taux de cotisation.



Viabilité du taux de cotisation à 9,9 % en vertu de diverses primes de risque sur les actions

Prime de risque sur les actions

Taux minimal de cotisation

Pas de prime de risque sur les actions

10,56 %

0,0 %

PRA de meilleure estimation du 23^e
rapport sur le RPC

9,82 %

2,3 %

Recommandation de l'examen par les
pairs du 21^e rapport sur le RPC

9,54 %

3,3 %



BSIF
OSFI

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

Espérance de vie (avec améliorations futures)

Pour un nouveau-né

	1966	2007	2050	2075
Hommes	79,0	84,5	87,4	88,8 (+2,0)
Femmes	83,4	87,7	90,2	91,5 (+1,8)

Pour une personne de 65 ans

	1966	2007	2050	2075
Hommes	14,1	19,3	21,9	23,1 (+1,7)
Femmes	18,5	22,0	24,2	25,4 (+1,3)



Comparaison avec le rapport précédent

	Taux minimal
Rapport actuariel au 31 décembre 2003	9,77
Meilleurs résultats d'investissement (de 2004 à 2006)	(0,09)
Taux d'activité et de création d'emplois supérieurs (de 2004 à 2006)	(0,04)
Taux de cotisation sans modification des hypothèses	9,64
Espérances de vie prévues supérieures	0,16
Nombre accru de personnes demandant leur rente de retraite à 60 ans	0,05
Autres (y compris le projet de loi C-36)	(0,03)
Rapport au 31 décembre 2006	9,82



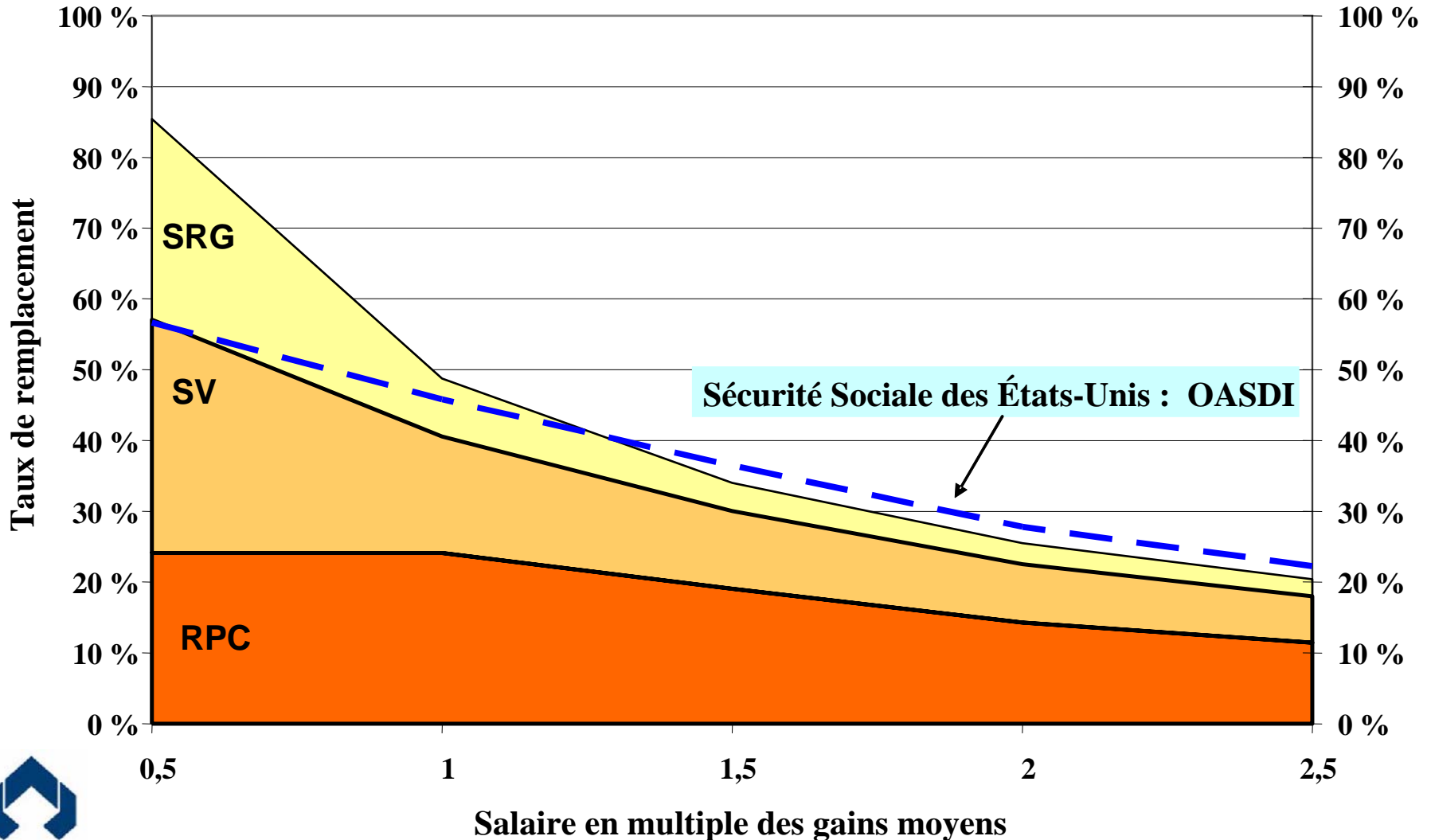
Comparaison avec le rapport intégrant les modifications de 1997

	Taux minimal
Rapport actuariel daté de septembre 1997 (16^e rapport)	9,92
Améliorations de la méthodologie	,02
Mises à jour des résultats	-,10
Modifications des hypothèses	
Réduction des taux de mortalité	,67
Autres modifications apportées aux hypothèses	-,66
Modifications apportées au Régime	-,02
Modification des cibles de capitalisation	-,01
Rapport au 31 décembre 2006 (23^e rapport)	9,82

L'espérance de vie prévue, en supposant des améliorations futures, d'un homme de 65 ans en 2050 est passée de 18 à 22 ans entre le 16^e et le 23^e rapport actuariel.



Taux de remplacement du revenu des régimes de retraite publics (Canada et États-Unis, 2006)

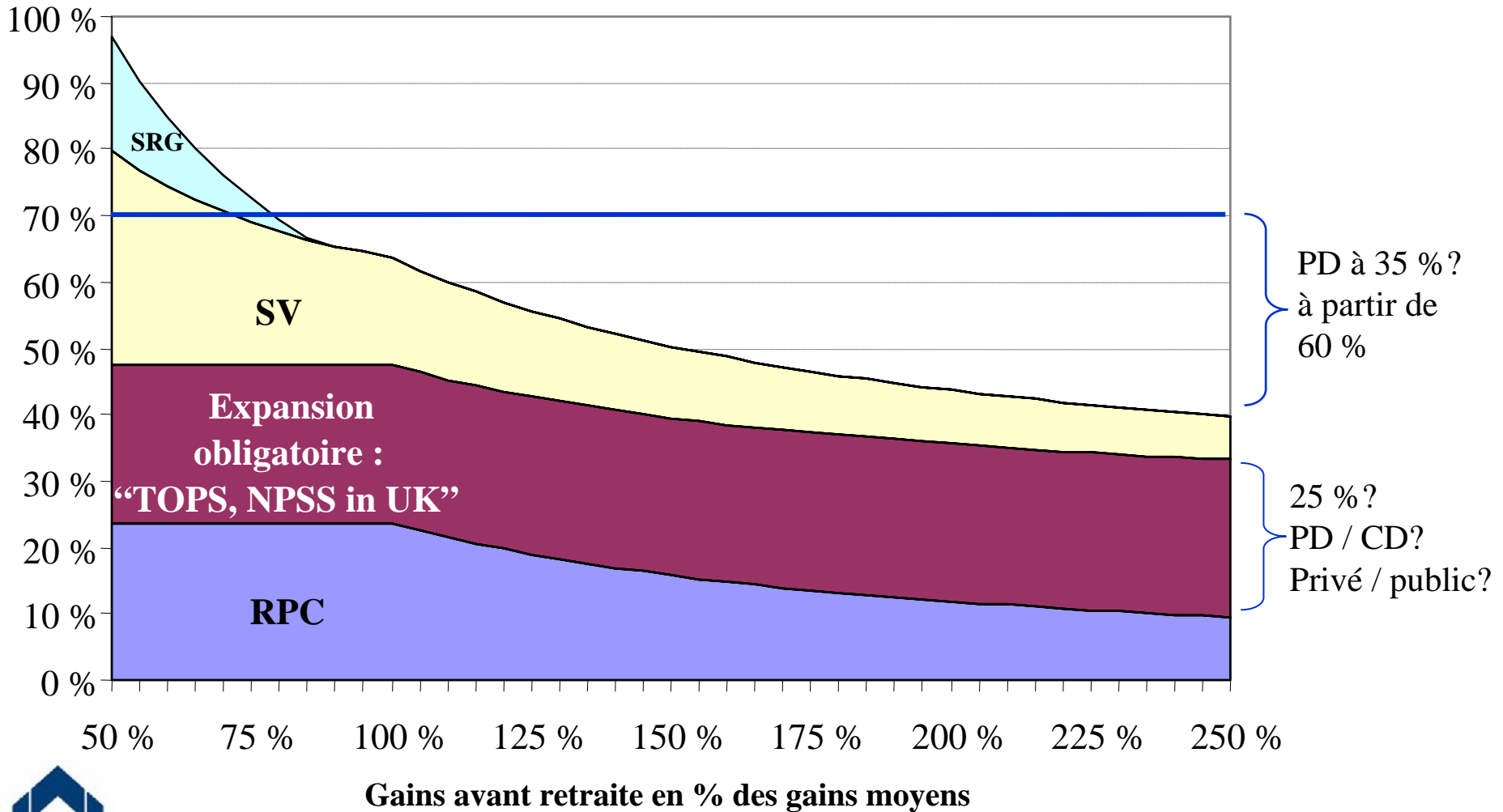


Régimes de retraite à participation obligatoire c. optionnelle

- Régimes obligatoires : SV et RPC / RRQ
- Régimes facultatifs : Régimes d'employeur et épargnes personnelles (PRA / REER)
- La participation au troisième palier est faible
 - Près de 60 % des travailleurs canadiens n'étaient pas couverts par un RPA en 2003
 - L'espace des droits de cotisation à un REER restent élevés et croissent d'année en année
- La participation au troisième palier devrait-elle être obligatoire ou demeurer facultative?



Expansion obligatoire – Taux de remplacement





Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

Portrait des prestations Pressions actuelles et futures

*Les réformes du Régime de pensions du Canada dix ans après :
Leçons et perspectives*

MERCI

**C.D. Howe Institute Policy Conference
Toronto, le 10 décembre 2007**



BSIF
OSFI

Canada 

Situation financière – 1998 à 2006

Écart entre projections et résultats

(en milliards de dollars)

	<u>Cotisations</u>	Revenus de <u>placements</u>	<u>Prestations</u>	<u>Actifs</u>	
1998 à 2000 (T. 67, p. 121)	+1,2	+0,1	-0,1	+1,4	(+3 %)
2001 à 2003 (T.78, p. 122)	+1,7	-1,1	-0,1	+0,7	(+1 %)
2004 à 2006 (T.16, p. 38)	<u>+0,1</u>	<u>+15,9</u>	<u>0,0</u>	<u>+16,0</u>	(+16 %)
1998 à 2006	+3,0	+14,9	-0,2	+18,1	(+19 %)

L'actif total du RPC de 36 milliards de dollars en fin d'année 1997 a été projeté d'atteindre 96 milliards de dollars en fin d'année 2006.

La valeur réalisée est 114 milliards de dollars.

